

République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi



# **RAPPORT INTRODUCTIF SUR LES AUDITIONS MINISTÉRIELLES PRÉPARATOIRES AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**



**BILAN D'EXÉCUTION, PRIORITÉS  
SECTORIELLES ET ORIENTATIONS POUR  
LE BUDGET 2027**

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,**

**Chers collègues Honorables Députés,**

**Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan,**

**Monsieur le Ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,**

**Monsieur le Ministre auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, chargé du Budget,**

**Monsieur le Ministre auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, chargé de l'Économie, du Plan et de la Coopération,**

**Mesdames, Messieurs les collaborateurs des Ministres,**

**Chère assistance,**

**Mesdames, Messieurs,**

Le Débat d'Orientation budgétaire (DOB) qui nous réunit aujourd'hui constitue une étape décisive du cycle budgétaire et un moment privilégié de dialogue entre le Gouvernement et la Représentation nationale sur les grandes orientations économiques, financières et budgétaires de notre cher pays.

À l'entame de cette présentation, il me plaît d'adresser les félicitations de la Représentation nationale au Bureau de l'Assemblée nationale, sous l'autorité de Monsieur le Président Ousmane SONKO, pour l'impulsion donnée à cet important processus d'information, de contrôle et d'évaluation parlementaires. Les remerciements vont également à la Conférence des Présidents, dont l'accompagnement et les orientations ont contribué à la bonne organisation de cet exercice.

Je voudrais aussi saluer le travail remarquable accompli par les Commissions permanentes qui, à travers l'audition des membres du Gouvernement, ont procédé à un examen approfondi de l'exécution budgétaire 2026 ainsi que des orientations et priorités sectorielles envisagées pour 2027. Par la qualité des échanges, la pertinence des observations formulées et la richesse des contributions recueillies, ces travaux ont permis d'enrichir significativement l'information mise à la disposition des députés.

Il convient de souligner le caractère inédit de cette démarche. Pour la première fois, l'Assemblée nationale a conduit, de manière méthodique, rigoureuse et coordonnée, une série d'auditions ministérielles couvrant l'ensemble des départements ministériels en vue de la préparation du DOB.

Cette innovation institutionnelle marque une avancée importante dans le renforcement de l'information parlementaire, de l'évaluation des politiques publiques et du contrôle de l'action gouvernementale.

Permettez-moi, en outre, d'exprimer la reconnaissance de la Représentation nationale à l'ensemble du personnel de l'Administration parlementaire pour son engagement dans la préparation et la réussite de cet exercice. Une mention particulière doit être adressée à la Direction des Services de Planification, de Contrôle et d'Évaluation des Politiques publiques ainsi qu'aux assistants parlementaires, dont l'appui technique et méthodologique a été déterminant dans :

- la consolidation des données recueillies au cours des auditions ;
- l'analyse des informations sectorielles ;
- la structuration des travaux des Commissions ;
- et la préparation des documents soumis à l'appréciation des députés.

En vertu des dispositions pertinentes de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), du Code de Transparence dans la Gestion des Finances publiques ainsi que du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, le Débat d'Orientation budgétaire offre à la Représentation nationale l'occasion d'examiner les perspectives économiques et budgétaires de l'État avant l'élaboration du projet de loi de finances pour l'exercice 2027.

Le rapport dont j'ai l'honneur de donner lecture constitue la synthèse des enseignements tirés des auditions ministérielles, ainsi que de leur alignement avec les orientations déclinées dans le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP 2027-2029).

Sans préjuger des arbitrages qui interviendront dans le cadre de la préparation du budget 2027, il vise à éclairer la Représentation nationale sur les tendances observées dans l'exécution budgétaire, les principaux défis identifiés, les engagements formulés par les ministères ainsi que les priorités appelant une attention particulière dans la perspective des prochains choix budgétaires.

Ce rapport synthétise les travaux conduits sur vingt-cinq (25) ministères et plus d'une centaine de programmes budgétaires, à partir des données d'exécution disponibles au terme des quatre premiers mois de l'exercice 2026. Il repose sur l'exploitation des Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD), des Projets annuels de Performance (PAP), des rapports d'exécution budgétaire, des tableaux de bord sectoriels, des rapports des Commissions permanentes et des contributions territoriales recueillies auprès des députés.

Ces remontées territoriales ont été particulièrement importantes. Elles ont permis de rappeler une vérité essentielle : derrière chaque ligne budgétaire, il y a une attente concrète de nos concitoyens ; une école à construire ou à réhabiliter, un poste de santé à équiper, une route ou une piste à réaliser, un emploi à créer, une activité agricole à soutenir, une famille vulnérable à protéger.

Dès lors, je vous invite à prendre connaissance des principaux enseignements issus du présent rapport, lesquels constituent une contribution de la Représentation nationale au renforcement de la qualité de la décision budgétaire, à l'amélioration de l'action publique et à l'approfondissement du dialogue entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale.

**Monsieur le Président,  
Chers collègues,**

Les conclusions issues de ces auditions doivent être appréciées au regard du stade d'avancement de l'exercice budgétaire. Certains programmes obéissent à des calendriers agricoles, scolaires, climatiques, administratifs ou techniques qui ne permettent pas toujours d'observer les résultats au même moment.

Néanmoins, les informations recueillies permettent d'ores et déjà de dégager les principales tendances, de relever les résultats encourageants, d'identifier les fragilités persistantes et d'anticiper les risques susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs fixés pour 2026 ainsi que la préparation du budget 2027.

**Le premier enseignement** est que l'exécution budgétaire présente des niveaux contrastés selon les secteurs, les programmes et les catégories de dépenses.

**Le deuxième enseignement** est que l'exécution budgétaire est, à ce stade, davantage portée par les transferts courants et en capital que par les investissements directement mis en œuvre par l'État.

**Le troisième enseignement** est que les projets d'infrastructures, d'équipements, de digitalisation, de transformation productive et de services de proximité restent trop souvent ralentis par des difficultés de maturation, de passation de marchés, de décaissement, de mobilisation de ressources extérieures ou de disponibilité effective des crédits.

**Le quatrième enseignement** est que la performance d'une politique publique ne peut être appréciée sous le seul prisme du niveau d'exécution financière. Un crédit engagé ou transféré ne produit pas nécessairement un résultat concret et durable pour les populations. Notre responsabilité est donc de suivre, en même temps, la dépense, la réalisation physique et l'effet produit.

Ainsi, **ce Débat d’Orientation budgétaire doit constituer un cadre effectif d’arbitrage**, permettant d’aller au-delà de la présentation des perspectives macroéconomiques pour hiérarchiser les dépenses, accélérer les projets prioritaires, réorienter les programmes insuffisamment performants, territorialiser les investissements et assurer le suivi des engagements publics.

## **I. SUR LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE**

**Monsieur le Président,  
Chers collègues,**

Avant d’examiner la situation sectorielle, il convient de rappeler quelques repères sur la trajectoire des finances publiques.

En 2025, l’économie sénégalaise a enregistré une croissance de 6,7 %. Les recettes budgétaires ont atteint 4 477,1 milliards de francs CFA, tandis que les dépenses se sont élevées à 5 864,6 milliards de francs CFA.

Le déficit budgétaire s’est établi à 1 387,5 milliards de francs CFA, soit 6,44 % du Produit intérieur brut (PIB). Ce niveau de déficit demeurerait élevé, mais il était inférieur à la cible de 7,82 % du PIB fixée dans la loi de finances rectificative.

L’année 2025 a également été marquée par l’apurement de près de 474 milliards de francs CFA d’arriérés, notamment au profit d’acteurs intervenant dans les secteurs de l’énergie et des Bâtiments et Travaux publics (BTP).

Au premier trimestre 2026, les recettes budgétaires mobilisées se sont élevées à 1 139,5 milliards de francs CFA. Les dépenses ont atteint 1 482,7 milliards de francs CFA. Le déficit budgétaire ressortait ainsi à 343,2 milliards de francs CFA, soit environ 1,5 % du PIB.

Ces résultats attestent d’une dynamique positive dans la mobilisation des recettes et la gestion budgétaire. Ils soulignent néanmoins la persistance de fortes contraintes, liées notamment au poids du service de la dette, à la volatilité des coûts de l’énergie, aux besoins de financement des investissements publics et aux attentes sociales particulièrement fortes dans les territoires.

Au premier trimestre 2026, les dépenses de fonctionnement et les transferts ont été plus dynamiques que les investissements directs de l’État. Les dépenses ordinaires atteignaient 1 185,5 milliards de francs CFA, soit 27,1 % des prévisions annuelles. Les transferts courants s’élevaient à 445,7 milliards de francs CFA, soit 35,4 % des prévisions.

À l'inverse, l'exécution des investissements directement réalisés par l'État demeure très faible : elle s'établissait à 3,3 milliards de francs CFA, soit 0,3 % seulement des crédits ouverts sur cette rubrique. Cette situation appelle une vigilance particulière de la Représentation nationale.

En effet, le vote des crédits d'investissement ne saurait suffire. Leur efficacité suppose une préparation rigoureuse des projets, le lancement diligent des procédures, la conclusion des marchés dans les délais, l'exécution effective des travaux et une mise en paiement conforme à l'état d'avancement des chantiers.

La même vigilance doit être portée sur la mobilisation des ressources extérieures. À fin mars 2026, les dons en capital mobilisés s'établissaient à 13 milliards de francs CFA, soit 6,8 % de la prévision annuelle, tandis que les prêts-projets atteignaient 123,5 milliards de francs CFA, correspondant à 10,2 % de l'objectif fixé.

Ces niveaux d'exécution s'expliquent en partie par les calendriers de décaissement des partenaires et par le démarrage progressif de certaines opérations. Ils mettent toutefois en évidence une vulnérabilité persistante : lorsque les financements extérieurs ne sont pas suffisamment sécurisés en amont, les projets structurants s'exposent à des retards, voire à des reports.

Il importe, dès lors, que les prévisions budgétaires reposent sur des financements effectivement mobilisables, des projets techniquement et financièrement mûrs, ainsi que sur des calendriers d'exécution réalistes et maîtrisés.

## **II. RELATIVEMENT À L'EXÉCUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**Monsieur le Président,  
Chers collègues,**

Les auditions font ressortir des trajectoires d'exécution différenciées : certains ministères enregistrent une dynamique financière soutenue, tandis que d'autres présentent des réalisations physiques appréciables encore insuffisamment reflétées dans l'exécution budgétaire ; plusieurs secteurs accusent, par ailleurs, des retards notables, notamment dans la mise en œuvre des investissements.

Dans le secteur de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage, l'exécution des investissements structurants demeure très limitée. Les auditions font ainsi ressortir que la souveraineté alimentaire ne saurait reposer exclusivement sur les appuis liés aux campagnes agricoles. Elle exige des investissements durables dans la maîtrise de l'eau, les aménagements hydroagricoles, la mécanisation, le stockage, la conservation, la transformation, la recherche, le financement et la structuration des filières.

Dans le secteur de l'éducation nationale, l'exécution des investissements scolaires demeure particulièrement faible. Cette situation appelle une vigilance accrue, notamment en ce qui concerne la construction et la réhabilitation des établissements, le remplacement des abris provisoires, l'acquisition d'équipements et la réalisation des opérations de maintenance.

Le budget 2027 devra, dès lors, assurer une meilleure articulation entre les dotations budgétaires, les besoins en personnels enseignants, l'amélioration des apprentissages, les infrastructures scolaires et les priorités identifiées dans les territoires.

Dans le secteur de la santé et de l'hygiène publique, l'exécution des investissements demeure très faible. Cette situation appelle une attention particulière de la Représentation nationale. La santé constitue une des priorités exprimées par les députés.

Les besoins restent considérables : construction et équipement des structures sanitaires, renforcement des plateaux techniques, disponibilité des médicaments, acquisition d'ambulances, recrutement et déploiement du personnel de santé, amélioration de la santé maternelle et infantile, prévention, prise en charge des maladies chroniques et protection des personnes vulnérables.

Le budget 2027 devra, par conséquent, accorder une place prioritaire aux investissements sanitaires de proximité et veiller à ce que les crédits alloués se traduisent effectivement par une amélioration de l'accès aux soins, de la disponibilité des équipements et des médicaments, de la qualité des prestations et de l'équité territoriale.

Dans le secteur de la famille, de l'action sociale et des solidarités, le niveau d'exécution demeure limité au regard des enjeux sociaux identifiés. Cette situation appelle une vigilance particulière, dans la mesure où l'autonomisation des femmes, la protection de l'enfance, l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap, le renforcement des filets sociaux, la prise en charge des personnes âgées et l'appui aux familles vulnérables constituent des leviers essentiels de cohésion sociale.

Le budget 2027 devra, dès lors, préserver et renforcer les dépenses sociales prioritaires. L'effort de consolidation budgétaire ne doit pas avoir pour effet d'affaiblir la protection des populations les plus vulnérables.

Dans le secteur de l'énergie, du pétrole et des mines, les indicateurs de production affichent une trajectoire globalement favorable.

Ces résultats témoignent de la place désormais structurante des hydrocarbures dans la trajectoire économique et budgétaire du Sénégal. Ils renforcent, en conséquence, l'exigence de transparence, de bonne gouvernance, de maîtrise des charges de compensation énergétique, de valorisation locale des ressources, de promotion du contenu local et de réduction des disparités territoriales en matière d'accès à l'électricité.

Toutefois, plusieurs projets structurants, notamment dans les domaines minier, administratif, énergétique et des énergies alternatives, présentent encore des niveaux d'exécution faibles, voire nuls sur certaines lignes budgétaires.

L'Assemblée nationale devra s'assurer que les ressources tirées des hydrocarbures concourent effectivement, dans la durée, à l'investissement productif, à la transformation économique et à une plus grande justice sociale.

L'enjeu est donc de mieux articuler la programmation financière, les engagements budgétaires et les réalisations effectivement observées sur le terrain.

### **III. CONCERNANT LA QUALITÉ DES DONNÉES**

**Monsieur le Président,  
Chers collègues,**

L'une des principales leçons tirées des auditions concerne la qualité des données transmises par les ministères.

Dans plusieurs cas, l'insuffisance des informations disponibles révèle des fragilités dans les dispositifs de suivi-évaluation, les circuits de remontée des données, la coordination entre services, le dialogue de gestion et l'appropriation de la culture de la performance.

Or, la fiabilité et la régularité des données conditionnent l'exercice effectif du contrôle parlementaire. En l'absence d'indicateurs renseignés, il devient difficile d'apprécier le lien entre les crédits votés, les dépenses exécutées et les résultats obtenus. De même, sans tableaux de bord régulièrement actualisés, le débat budgétaire risque de s'appuyer sur des informations parcellaires.

La performance doit, dès lors, être pleinement intégrée aux pratiques de gestion des ministères, des directions, des agences et des services déconcentrés. Elle doit également constituer un socle permanent du dialogue entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale.

## IV. S'AGISSANT DES CONTRAINTES TRANSVERSALES

**Monsieur le Président,  
Chers collègues,**

Les auditions ont mis en évidence plusieurs contraintes transversales susceptibles d'expliquer les retards d'exécution observés dans de nombreux secteurs.

**La première** tient à la disponibilité effective des crédits. Plusieurs ministères ont fait état de retards dans la mise à disposition de certaines dotations, de plafonds trimestriels d'engagement, d'arbitrages intervenant en cours d'exercice et de difficultés de programmation budgétaire.

**La deuxième** concerne les procédures de marchés publics. Les différentes étapes de maturation des projets, de lancement des procédures, d'évaluation des offres, d'attribution, de notification et de contractualisation demeurent parfois particulièrement longues. Lorsque ces procédures sont engagées tardivement, elles compromettent la réalisation des investissements dans les délais prévus.

**La troisième** contrainte porte sur la mobilisation des ressources extérieures. La finalisation tardive de certaines conventions, les délais liés aux avis de non-objection, les conditions posées par les partenaires techniques et financiers, les retards de décaissement ainsi que l'insuffisance de certaines contreparties nationales ralentissent l'exécution de projets pourtant jugés prioritaires.

Enfin, **la quatrième** contrainte concerne la territorialisation de l'action publique. Trop souvent, les crédits sont présentés à l'échelle nationale, alors que les besoins sont exprimés et vécus au niveau local. Les députés ont ainsi souligné la nécessité de mieux identifier les investissements prévus par région, par département, voire par commune, notamment dans les secteurs prioritaires.

Cette exigence est légitime. Elle ne signifie pas une dispersion des investissements publics, mais appelle une meilleure articulation entre les priorités nationales, la programmation budgétaire et les réalités propres aux territoires.

**Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Chers collègues,**

Au regard des constats issus des auditions, les Commissions permanentes formulent les sept (07) recommandations suivantes :

**R1. Renforcer la transmission des données d'exécution et de performance**, en institutionnalisant la transmission trimestrielle, aux Commissions permanentes, de données détaillées relatives à l'exécution budgétaire et à la performance, par ministère et par programme. Ces données devront distinguer les crédits ouverts, les engagements, les ordonnancements, les paiements, les réalisations physiques et les indicateurs de résultats.

À cette fin, chaque ministère devra présenter une classification explicite de ses indicateurs : indicateurs renseignés, indicateurs non encore exigibles, indicateurs non renseignés faute de données disponibles et indicateurs à zéro en raison d'un retard effectif dans la mise en œuvre.

**R2. Assurer le suivi des engagements ministériels**, par l'élaboration et l'actualisation régulière d'une matrice de suivi des engagements pris par les ministres au cours des auditions. Cette matrice devra préciser, pour chaque engagement, les actions attendues, les structures responsables, les échéances, les ressources mobilisées et l'état d'avancement.

**R3. Territorialiser l'information relative aux investissements publics**, en joignant au projet de loi de finances pour 2027 une annexe territorialisée des investissements publics, permettant d'identifier, par région et par secteur, les projets programmés, les montants prévus, les sources de financement, les échéances de réalisation et les résultats attendus.

**R4. Accélérer la mise en œuvre des investissements à faible exécution**, à travers la présentation d'un plan d'accélération des investissements dont le niveau d'exécution demeure faible, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, des infrastructures, de l'urbanisme, de la culture, du numérique, de l'environnement, des pêches et des politiques sociales.

**R5. Renforcer le suivi des ressources extérieures**, par la mise en place d'un tableau trimestriel de suivi des financements extérieurs, transmis à l'Assemblée nationale, précisant les partenaires concernés, les montants prévus, les montants engagés, les décaissements effectués, les blocages identifiés et les mesures correctrices envisagées.

**R6. Améliorer la maturité et la sécurisation des projets inscrits au budget**, en veillant à ce que les projets inscrits au budget soient suffisamment préparés, techniquement mûrs et financièrement sécurisés. La programmation budgétaire ne doit plus se réduire à une liste d'intentions, mais reposer sur des projets réalisables dans les délais prévus.

**R7. Préserver les dépenses sociales et productives prioritaires,** afin de garantir la protection des dépenses destinées aux secteurs sociaux et productifs prioritaires. L'effort de consolidation budgétaire ne doit pas se traduire par une réduction des moyens consacrés à la santé, à l'éducation, à l'eau, à l'assainissement, à l'agriculture, à l'emploi, à la protection sociale et au désenclavement.

**R8. Consolider les dispositifs ministériels de suivi-évaluation,** à travers le renforcement des systèmes de suivi-évaluation au sein des ministères, afin que chaque département dispose d'un tableau de bord trimestriel consolidé, alimenté par ses directions, ses agences, ses structures autonomes et ses services déconcentrés.

**R9. Instituer un suivi semestriel des recommandations parlementaires,** en mettant en place un point semestriel de suivi associant les Commissions permanentes, le ministère chargé des Finances et les ministères sectoriels, afin d'évaluer la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Assemblée nationale et d'apporter, le cas échéant, les correctifs nécessaires.

## **V. SUR LES PRIORITÉS À RETENIR POUR LE BUDGET 2027**

**Monsieur le Président,  
Chers collègues,**

Les contributions recueillies auprès des députés font ressortir une hiérarchie claire des priorités exprimées dans les territoires.

La santé, les infrastructures, l'éducation, l'agriculture et l'emploi figurent au premier rang des attentes. Elles sont suivies par l'assainissement, l'élevage, la sécurité, l'industrie, la pêche, le commerce, l'environnement ainsi que le renforcement de l'intégration africaine, notamment à travers la facilitation des échanges, la mobilité, les infrastructures régionales et le développement des chaînes de valeur.

Ces priorités doivent éclairer les arbitrages budgétaires. Elles ne sauraient être appréhendées comme une simple juxtaposition de demandes sectorielles, mais doivent s'inscrire dans une vision cohérente de développement territorial, de transformation économique et d'intégration régionale.

Dans le domaine de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage, les priorités doivent être territorialisées en fonction des vocations productives des différentes zones du pays.

Elles concernent notamment la maîtrise de l'eau, les aménagements hydroagricoles dans les vallées et bassins de production, la mécanisation, l'accès aux semences et aux intrants, le stockage, les chambres froides, la transformation locale et la structuration des chaînes de valeur.

Dans les zones sylvopastorales, les efforts devront aussi porter sur les marchés à bétail, les parcs de vaccination, les forages pastoraux, les unités de production animale, la sécurisation du foncier pastoral et le financement des filières.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, les priorités devront viser l'amélioration durable de l'accès à l'eau potable dans les zones rurales, périurbaines et enclavées, à travers les forages, les adductions d'eau, la maintenance des ouvrages et le renforcement de la qualité du service. Elles devront également accompagner les grands projets de mobilisation et de transfert de l'eau, tout en accélérant l'assainissement urbain et rural, le drainage des eaux pluviales, la lutte contre les inondations, la gestion des boues de vidange et la résilience des quartiers les plus exposés.

En matière d'éducation, les priorités doivent répondre aux disparités persistantes entre les territoires. Elles portent sur la résorption des abris provisoires, la construction et la réhabilitation des écoles, le développement du préscolaire, l'amélioration des cantines scolaires, le recrutement et le déploiement équilibré des enseignants, le renforcement des apprentissages, l'inclusion des enfants vivant avec un handicap ainsi que la modernisation de la gestion scolaire. Une attention particulière devra être accordée aux localités rurales, frontalières, périurbaines et éloignées des pôles de services.

Dans le secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, les efforts devront porter sur l'achèvement des chantiers universitaires, le renforcement des œuvres sociales, l'équipement des établissements, le paiement régulier des bourses, le développement des infrastructures numériques, l'appui à la recherche appliquée, l'innovation et l'insertion professionnelle des diplômés. Les projets universitaires devront contribuer à un meilleur maillage territorial de l'offre de formation, en lien avec les besoins économiques et sociaux des régions.

Au sujet de la santé, les priorités devront concerner le renforcement des infrastructures sanitaires de proximité, la modernisation des plateaux techniques, la disponibilité des médicaments et produits de santé, le recrutement et le déploiement du personnel qualifié, la santé maternelle et infantile, la prévention, la prise en charge des maladies chroniques, la couverture maladie et les mécanismes de solidarité. Les investissements devront cibler en priorité les districts sanitaires insuffisamment couverts, les zones rurales et les localités éloignées des structures de référence.

Dans le domaine des infrastructures et des transports, les attentes portent sur le désenclavement des territoires, l'achèvement des grands axes routiers, la réhabilitation des routes nationales et secondaires, l'aménagement des pistes rurales, la construction de ponts et d'ouvrages de franchissement, la sécurité routière, la mobilité urbaine et le développement des transports collectifs. Les projets structurants devront faciliter l'accès aux zones de production, améliorer la connectivité entre les régions et renforcer les corridors de commerce et d'intégration avec les pays voisins.

En ce qui concerne l'énergie, le pétrole et les mines, les priorités sont l'accès universel à l'électricité, la réduction des disparités territoriales, le renforcement des réseaux de transport et de distribution, le développement des énergies renouvelables, l'électrification des localités non desservies et la sécurisation de l'approvisionnement énergétique.

Elles impliquent également une maîtrise rigoureuse des subventions, une gouvernance transparente des ressources extractives, la valorisation locale du pétrole et du gaz, le développement du contenu local et une utilisation des revenus extractifs au service de l'investissement productif et de la justice sociale.

Dans le domaine de l'industrie et du commerce, le Budget devra accompagner la transformation locale des produits agricoles, halieutiques, miniers et artisanaux, le développement des chaînes de valeur, le renforcement des PME et PMI, l'aménagement des zones industrielles, des plateformes logistiques et des espaces de commercialisation.

Il devra, en outre, soutenir la compétitivité, la promotion du consommateur local, la régulation des prix, la protection des consommateurs, la formalisation progressive de l'économie et le développement des échanges avec les marchés régionaux.

Concernant l'emploi, la jeunesse, la microfinance et l'économie sociale et solidaire, l'État devra soutenir l'insertion durable, la formation qualifiante, l'apprentissage, l'entrepreneuriat, les coopératives, le financement de proximité et les initiatives portées par les femmes et les jeunes.

Ces dispositifs devront être mieux articulés aux potentialités économiques de chaque territoire, notamment dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, le numérique, les services, l'artisanat, le tourisme et les industries culturelles. Les infrastructures sportives, socioculturelles et d'accompagnement de la jeunesse devront également être renforcées.

Relativement à la culture, à l'artisanat et au tourisme, les priorités devront concerner la sauvegarde du patrimoine, le développement des industries culturelles et créatives, la professionnalisation des acteurs, la labellisation des produits artisanaux, la protection sociale des artisans et la promotion de l'offre touristique.

Une attention particulière devra être accordée au tourisme communautaire, religieux, mémoriel, culturel et balnéaire, ainsi qu'à la valorisation des potentialités propres aux différentes régions.

Dans le domaine de l'environnement, les priorités portent sur le reboisement, la restauration des terres dégradées, la lutte contre la déforestation, les pollutions et l'érosion côtière, la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des catastrophes. Les investissements devront cibler les territoires les plus exposés aux inondations, à la salinisation, à la désertification, aux feux de brousse et aux effets du changement climatique.

Dans le domaine de l'intégration africaine, les priorités devront viser le renforcement des échanges commerciaux, la mobilité des personnes et des biens, la facilitation des procédures aux frontières, le développement des corridors routiers et logistiques, l'intégration des chaînes de valeur régionales et la valorisation des espaces transfrontaliers.

L'intégration régionale devra être considérée comme un levier de croissance, de compétitivité, de sécurité alimentaire et de création d'emplois, particulièrement pour les territoires frontaliers et les pôles économiques régionaux.

S'agissant des Sénégalais de l'extérieur, l'action publique devra renforcer l'accès aux services consulaires, à l'état civil, à l'information administrative et à la protection sociale. Elle devra également mieux accompagner l'investissement de la diaspora dans les territoires, faciliter la mobilisation de son expertise, soutenir les initiatives économiques portées par les Sénégalais établis à l'étranger et améliorer les dispositifs d'accueil, d'orientation et de réinsertion des compatriotes de retour au pays.

Enfin, dans le domaine de la gouvernance, de la sécurité et de l'administration publique, les efforts devront porter sur la modernisation de l'État, la digitalisation des procédures, l'amélioration de la qualité du service public, la réforme de la fonction publique, le renforcement de la sécurité intérieure, de la défense et de la protection civile, le dialogue social, la gouvernance territoriale et la consolidation de l'État de droit.

Ces réformes devront contribuer à rapprocher l'administration des citoyens et à garantir une meilleure exécution des grands projets et programmes dans l'ensemble des territoires.

## **VI. SUR L'ALIGNEMENT ENTRE LE DPBEP 2027-2029 ET LES CONCLUSIONS DES AUDITIONS**

**Monsieur le Président,  
Chers collègues,**

L'analyse croisée des conclusions issues des auditions ministérielles et du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2027-2029 fait ressortir une convergence substantielle entre les priorités retenues par le Gouvernement et les constats, préoccupations et attentes exprimés par les Commissions permanentes.

Le DPBEP 2027-2029 repose sur une **triple exigence** : poursuivre la consolidation budgétaire, préserver les dépenses sociales prioritaires et orienter l'investissement public vers la transformation productive, l'équité territoriale et la modernisation de l'État. Ces orientations rejoignent largement les enseignements tirés des auditions, qui soulignent la nécessité de mieux hiérarchiser les dépenses, d'accélérer la mise en œuvre des investissements structurants, d'améliorer la qualité de l'exécution budgétaire et de rapprocher la programmation des besoins exprimés dans les territoires.

Toutefois, cet alignement apparaît davantage établi au niveau des orientations stratégiques qu'à celui des capacités effectives d'exécution. Les auditions ont, en effet, mis en évidence que plusieurs secteurs pourtant identifiés comme prioritaires dans le DPBEP continuent d'enregistrer des retards dans les engagements, les ordonnancements ou les décaissements.

Le principal enjeu du budget 2027 ne sera donc pas seulement d'accroître les dotations destinées aux secteurs prioritaires. Il consistera également à garantir que les crédits inscrits se traduisent effectivement par des réalisations physiques, une amélioration tangible des services publics et des résultats mesurables au bénéfice des populations.

### **1. Sur l'actualisation du cadrage macro-budgétaire**

Le Rapport général des auditions s'est initialement appuyé sur le DPBEP 2026-2028, qui retenait une prévision de croissance réelle de 5 % en 2026, ainsi que des dépenses projetées à 22 620,5 milliards de francs CFA et des ressources estimées à 19 798,6 milliards de francs CFA sur le triennat.

Le DPBEP 2027-2029 actualise de manière substantielle ce cadrage macro-budgétaire. Il ramène la prévision de croissance réelle à 3,2 % en 2026, dans un contexte marqué par la hausse des cours de l'énergie, le durcissement des conditions de financement et le ralentissement de l'activité économique mondiale. Pour la période 2027-2029, il prévoit des ressources de 19 227,9 milliards de francs CFA et des dépenses de 22 132,7 milliards de francs CFA.

Cette actualisation appelle une mise en cohérence du rapport introductif au Débat d'Orientation budgétaire. Les références au cadrage antérieur devront être ajustées afin que les échanges reposent sur les paramètres macroéconomiques et budgétaires les plus récents, les plus réalistes et les mieux adaptés à la conjoncture.

L'Assemblée nationale relève que l'objectif de ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB à l'horizon 2029 répond à une exigence de soutenabilité des finances publiques.

Sa réalisation dépendra toutefois d'une mobilisation effective des recettes, d'une maîtrise durable des dépenses courantes, d'une réduction progressive des subventions énergétiques et d'une amélioration sensible de l'exécution des investissements publics.

## 2. Au titre de la consolidation budgétaire

Le DPBEP retient une trajectoire de réduction progressive du déficit budgétaire, appelé à passer de 4,9 % du PIB en 2027 à 3 % en 2029. Cette trajectoire repose sur une progression des recettes plus soutenue que celle des dépenses : les recettes du budget général devraient ainsi augmenter de 716 milliards de francs CFA sur la période, tandis que les dépenses progresseraient de 350,3 milliards de francs CFA.

Cette orientation est globalement cohérente avec les conclusions des auditions ministérielles. Les Commissions permanentes ont souligné la nécessité de rationaliser les dépenses non prioritaires, de réduire les crédits insuffisamment consommés, de mieux cibler les transferts et de préserver les dépenses sociales et productives essentielles.

Le DPBEP prévoit, à cet effet, une diminution de 159,4 milliards de francs CFA des dépenses courantes sur la période, tandis que les dépenses d'investissement passeraient de 2 402,8 milliards de francs CFA en 2027 à 2 912,6 milliards de francs CFA en 2029, soit une progression de 509,7 milliards de francs CFA.

Cette orientation appelle toutefois **deux observations majeures**.

**Premièrement**, les auditions ont montré que les investissements directement exécutés par l'État demeurent, à ce stade, très faibles dans plusieurs secteurs. À fin mars 2026, ils ne représentaient que 0,3 % des crédits ouverts au niveau global. Des niveaux particulièrement limités ont notamment été relevés dans l'agriculture, l'éducation, la culture et le tourisme, la santé, l'urbanisme et le numérique.

**Deuxièmement**, l'augmentation des crédits d'investissement prévue dans le DPBEP ne produira les effets attendus que si les projets inscrits au budget sont suffisamment mûrs, techniquement documentés, financièrement sécurisés et accompagnés de calendriers réalistes de passation des marchés, d'exécution des travaux et de paiement des prestations.

L'Assemblée nationale considère, dès lors, que la consolidation budgétaire ne saurait être assimilée à une réduction uniforme des dépenses. Elle doit être conçue comme une réallocation stratégique des ressources publiques : réduire les dépenses à faible impact, financer les actions produisant des résultats mesurables et assurer l'achèvement des projets structurants au bénéfice des territoires et des populations.

### **3. Relativement à l'investissement public**

Le DPBEP affirme clairement que seuls les projets ayant achevé leur processus de maturation, pleinement alignés sur les priorités de la Vision Sénégal 2050 et présentant un impact socio-économique avéré, devraient être inscrits au budget.

Il privilégie également l'achèvement des projets déjà engagés, afin d'éviter que de nouvelles initiatives ne soient lancées au détriment d'infrastructures ou d'opérations en cours d'exécution.

Cette orientation répond directement aux constats issus des auditions. Les Commissions permanentes ont relevé des retards récurrents imputables à une maturation insuffisante de certains projets, aux plafonds d'engagement, aux lenteurs dans les procédures de marchés publics, aux délais d'obtention des avis de non-objection, aux difficultés de mobilisation des financements extérieurs ainsi qu'aux insuffisances du suivi technique et financier.

L'Assemblée nationale devra donc veiller à ce que le budget 2027 n'intègre pas de projets insuffisamment préparés ou dont les modalités de financement et d'exécution ne sont pas suffisamment sécurisées. La priorité devra être accordée à l'achèvement des infrastructures en cours, à la levée des contraintes administratives et financières, ainsi qu'à la programmation de projets réalisables et à fort impact direct pour les populations et les territoires.

#### 4. Sur les priorités sociales et territoriales

Les conclusions des auditions font ressortir une hiérarchie claire des attentes exprimées dans les territoires. La santé, les infrastructures, l'éducation, l'agriculture, l'emploi et l'intégration africaine figurent au premier rang des priorités relayées par les députés.

Ces attentes traduisent les besoins concrets des populations en matière d'accès aux services essentiels, de désenclavement, de soutien à la production, de création d'emplois et d'amélioration durable des conditions de vie.

Le DPBEP confirme largement cette orientation.

Il prévoit, sur le triennat, 2 697 milliards de francs CFA, soit 34,4 % des investissements publics, au titre de l'axe « **Capital humain de qualité et équité sociale** ».

L'axe « **Économie compétitive** » mobilise 2 359,9 milliards de francs CFA, soit 30,1 % des investissements.

L'axe « **Aménagement et développement durable** », 1 536,7 milliards de francs CFA, soit 19,6 %.

L'axe « **Bonne gouvernance et engagement africain** », 1 246,6 milliards de francs CFA, soit 15,9 %.

Cette répartition traduit une cohérence globale entre les orientations du DPBEP et les priorités exprimées par les députés. Elle prévoit notamment :

- **22,3 %** des investissements pour l'enseignement ;
- **8,5 %** pour la santé ;
- **8,6 %** pour la protection sociale ;
- **29 %** pour les affaires économiques ;
- **5 %** pour la protection de l'environnement ;
- **19,6 %** pour l'aménagement et le développement durable.

L'Assemblée nationale relève toutefois que la cohérence des grandes masses financières ne garantit pas, à elle seule, une répartition équitable des investissements entre les territoires. Les députés ont insisté sur la nécessité de disposer, par région et par département, d'une information précise sur les projets programmés, les crédits prévus, les échéances de réalisation, les structures responsables et les résultats attendus.

À cet égard, les transferts projetés au profit des collectivités territoriales, estimés à 307,35 milliards de francs CFA sur la période 2027-2029, constituent une avancée importante. Ils devront néanmoins s'accompagner d'une meilleure visibilité sur les projets territorialisés, d'une coordination renforcée entre l'État et les collectivités territoriales, ainsi que d'un appui accru aux capacités locales de planification, de maîtrise d'ouvrage et d'exécution.

## 5. Relativement à la mobilisation des recettes

Le DPBEP retient une trajectoire de relèvement de la pression fiscale à 21 % du PIB dès 2027, puis à une moyenne de 21,2 % sur la période 2027-2029.

Cette ambition repose notamment sur la réforme du **Code général des impôts** et du **Code des douanes**, l'intégration progressive du secteur informel, le renforcement de la fiscalité foncière, la taxation de l'économie numérique ainsi que la modernisation des administrations fiscale et douanière.

Les auditions font ressortir une dynamique globalement positive de mobilisation des recettes. Au premier trimestre 2026, les recettes fiscales s'établissaient à 812,5 milliards de francs CFA, pour une cible de 847,6 milliards, soit un taux de réalisation de 95,9 %.

À fin avril, les recettes douanières atteignaient 398,7 milliards de francs CFA, contre un objectif de 387,7 milliards, soit 102,8 %.

Toutefois, les recettes attendues du PRES demeurent en retrait. À fin mars 2026, elles s'élevaient à 54,2 milliards de francs CFA, pour une cible trimestrielle de 94,8 milliards, soit 57,3 %. À fin avril, elles atteignaient 74,9 milliards de francs CFA sur une prévision de 132,9 milliards, soit 56,4 %.

L'Assemblée nationale relève que la trajectoire de recettes retenue dans le DPBEP est ambitieuse. Sa réalisation dépendra de l'effectivité de réformes encore incomplètement matérialisées, notamment en matière de digitalisation, de fiscalité foncière, de généralisation de la facture électronique, de modernisation des systèmes d'information, d'intégration du secteur informel et de sécurisation des recettes issues de l'économie numérique.

Il importe, dès lors, que l'Assemblée nationale dispose d'une présentation annualisée des rendements attendus, mesure par mesure, qu'ils soient fiscaux ou non fiscaux. Cette présentation devra préciser les coûts de mise en œuvre, les populations concernées, les risques d'exécution ainsi que les mesures prévues pour préserver le pouvoir d'achat des ménages.

## 6. Sur les ressources extérieures, la dette et les risques budgétaires

Les auditions ont mis en évidence de faibles niveaux de mobilisation et d'absorption des ressources extérieures. À fin mars 2026, les dons en capital ne représentaient que 6,8 % de l'objectif annuel, tandis que les prêts-projets atteignaient 10,2 %.

Cette situation revêt une importance particulière au regard des orientations du DPBEP 2027-2029, qui prévoit 4 060 milliards de francs CFA d'investissements financés sur ressources extérieures sur l'ensemble de la période, soit 51,8 % de l'investissement public total projeté.

Pour la seule année 2027, les investissements financés sur ressources extérieures sont évalués à 1 323,2 milliards de francs CFA, contre 1 079,6 milliards de francs CFA sur ressources internes.

La programmation pluriannuelle repose ainsi fortement sur des financements dont la mobilisation et l'exécution peuvent être affectées par les délais de passation des marchés, la disponibilité des contreparties nationales, les conditionnalités des partenaires, les procédures d'avis de non-objection et les retards de décaissement.

L'Assemblée nationale relève également que le besoin global de financement est estimé à 19 689,4 milliards de francs CFA sur le triennat, notamment pour couvrir l'amortissement de la dette, les arriérés, les rétrocessions et le déficit budgétaire. L'encours provisoire de la dette de l'administration centrale à fin 2025 est, quant à lui, évalué à 25 198,48 milliards de francs CFA.

Dans ces conditions, le recours aux partenariats public-privé (PPP), aux financements innovants et aux emprunts extérieurs devra être encadré par une appréciation rigoureuse de la soutenabilité de la dette, des engagements contingents, des risques de change et des charges futures susceptibles de peser sur le budget de l'État.

## 7. Sur la gouvernance, la performance et les données

Le DPBEP annonce plusieurs réformes structurantes, parmi lesquelles la mise en ligne du **Système intégré de Gestion de l'Information financière** (SIGIF) dans ses volets budgétaire et comptable, le déploiement de la plateforme « **Achats publics en Procédures électroniques** » (APPEL) dédiée à la commande publique, le démarrage de l'exécution des dépenses sur ressources extérieures dans SYSBUDGEP, la généralisation du contrôle de gestion et du contrôle interne, la production des états financiers de l'État ainsi que le renforcement de la transparence budgétaire.

Ces orientations répondent directement aux constats issus des auditions. Plusieurs ministères ont, en effet, présenté des indicateurs insuffisamment renseignés, des données non consolidées et des difficultés à établir un lien clair entre les crédits consommés, les réalisations physiques et les résultats obtenus.

L'Assemblée nationale relève toutefois que l'ambition de digitalisation des finances publiques et de gestion axée sur la performance devra s'accompagner d'objectifs clairement définis, d'échéances précises, de responsabilités identifiées et de mécanismes effectifs de reddition de comptes. Sans données fiables, régulières, harmonisées et comparables, le contrôle parlementaire ne pourra être exercé dans toute son étendue.

## **8. Sur l'appréciation globale du DPBEP**

Le DPBEP 2027-2029 présente une convergence globale avec les conclusions tirées des auditions ministérielles, notamment en ce qui concerne la consolidation budgétaire responsable, la protection des dépenses sociales prioritaires, le soutien à l'investissement productif, la souveraineté alimentaire, l'emploi et la formation, la santé, l'eau et l'assainissement, les infrastructures, la digitalisation et la territorialisation de l'action publique.

Toutefois, les enseignements des auditions appellent une lecture plus exigeante de ce document de programmation.

L'alignement des orientations stratégiques ne pourra être pleinement crédible que si le budget 2027 apporte des réponses concrètes aux insuffisances relevées : faibles niveaux d'exécution des investissements, mobilisation limitée des ressources extérieures, maturité insuffisante de certains projets, données de performance incomplètes, retards dans les procédures de marchés publics et faible lisibilité territoriale des allocations budgétaires.

Le présent Débat d'Orientation budgétaire doit donc permettre à l'Assemblée nationale d'exiger du Gouvernement, au-delà des orientations générales, des engagements précis, chiffrés et territorialisés, assortis de calendriers d'exécution, d'indicateurs de résultats et de mécanismes réguliers de suivi parlementaire.

**Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Chers collègues,**

Les auditions ministérielles organisées au titre de l'article 44 du Règlement intérieur ont permis de disposer d'un premier bilan consolidé de l'exécution budgétaire et de la performance des politiques publiques au cours de l'exercice 2026.

Elles ont également mis en évidence les contraintes de mise en œuvre, les projets présentant des risques de retard, les priorités sectorielles et les attentes exprimées dans les territoires en vue de la préparation du budget 2027.

Ce bilan fait ressortir des résultats encourageants dans plusieurs domaines, notamment la mobilisation des recettes, certaines actions agricoles, l’alphabétisation, la microfinance, la dématérialisation de certaines procédures, le transport ferroviaire ainsi que l’activité pétrolière et gazière.

Il révèle aussi des fragilités persistantes, liées en particulier au faible niveau d’exécution des investissements directement réalisés par l’État, aux difficultés de mobilisation des ressources extérieures, aux retards dans les procédures de marchés, à l’insuffisance de certaines données de performance et à la faible lisibilité territoriale des investissements publics.

Le Débat d’Orientation budgétaire qui s’ouvre doit s’inscrire dans cette double réalité. Il doit permettre d’apprécier les orientations proposées par le Gouvernement à l’aune des résultats déjà obtenus, des contraintes identifiées et des besoins prioritaires des populations.

Les échanges devront porter non seulement sur les orientations et les priorités, mais également sur leur pertinence, leur répartition territoriale, les modalités de financement, les résultats attendus et les conditions de leur mise en œuvre effective.

L’enjeu est de faire de ce DOB une étape utile de préparation de la loi de finances initiale pour 2027, en permettant à l’Assemblée nationale de suivre, jusqu’à son examen, la traduction concrète des orientations annoncées dans les allocations budgétaires, les projets inscrits et les engagements du Gouvernement.